

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Poursuite du débat sur le discours du budget

Procès-verbaux des séances des 28 et 29 novembre 2012

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 327-20121130**

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 28 NOVEMBRE 2012.....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
DÉCISION.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES.....	2
DÉBAT	3
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 29 NOVEMBRE 2012	4
ORGANISATION DES TRAVAUX	4
DÉBAT (suite).....	4

Première séance, le mercredi 28 novembre 2012

Mandat : Poursuite du débat sur le discours du budget (Ordre de l'Assemblée le 28 novembre 2012)

Membres présents :

M. Pelletier (Rimouski), président

M. Bachand (Outremont), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances

M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

M. Claveau (Dubuc)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Dubé (Lévis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances

M. Dubourg (Viau)

M. Marceau (Rousseau), ministre des Finances et de l'Économie

M. Therrien (Sanguinet)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 53, M. Pelletier (Rimouski) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

DÉCISION

Le président indique que la poursuite du discours du budget débutera par les remarques préliminaires du ministre, du porte-parole de l'opposition officielle et du député représentant le 2^e groupe d'opposition. Ils disposeront chacun de 20 minutes. Conformément à la jurisprudence, le temps inutilisé par un groupe parlementaire lors de ses remarques préliminaires sera ajouté à son enveloppe de temps lors du débat.

Par la suite, le président indique que les 9 heures restantes pour le débat seront partagées entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition de manière à respecter le principe du poids proportionnel des membres permanents au sein de la Commission.

Ainsi, le gouvernement disposera du 4/9^e du temps, alors que les députés de l'opposition se partageront le temps restant, soit 5/9^e du temps de parole. Conformément à la jurisprudence, le temps alloué aux députés de l'opposition sera réparti afin de respecter leur poids au sein de la Commission. Sous réserve de la participation des députés indépendants, 4/5^e du temps de l'opposition sera alloué aux députés de l'opposition officielle et 1/5^e du temps ira au 2^e groupe d'opposition.

Le président rappelle qu'en vertu de l'article 132 du Règlement, les députés indépendants membres d'aucune commission peuvent participer aux travaux de la Commission. Ces derniers disposeront d'un maximum de 20 minutes pris sur l'enveloppe de temps des députés de l'opposition. Le temps inutilisé par les députés indépendants sera redistribué à l'opposition officielle et au 2^e groupe d'opposition en proportion de leur poids au sein de la Commission (4/5^e et 1/5^e).

Concrètement la répartition du temps sera la suivante :

4 heures pour le groupe parlementaire formant le gouvernement;
3 heures 44 pour l'opposition officielle;
56 minutes pour le 2^e groupe d'opposition; et
20 minutes pour les 2 députés indépendants.

Le président mentionne que nous procéderons par bloc de 20 minutes, incluant les questions et les réponses et que la règle de l'alternance entre les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition sera appliquée. Le député du 2^e groupe d'opposition et les députés indépendants devront utiliser leur temps progressivement tout au long des 10 heures de débat.

Enfin, selon la pratique établie à ce jour, l'étape du débat débutera par une intervention du porte-parole de l'opposition officielle.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Marceau (Rousseau), M. Bachand (Outremont) et M. Dubé (Lévis) font des remarques préliminaires.

À 17 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 31, la Commission reprend ses travaux.

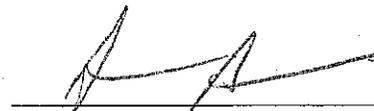
DÉBAT

Un débat s'engage.

À 22 h 29, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Emilie Bevan
Irvin Pelletier

EB/ag

Québec, le 28 novembre 2012

Deuxième séance, le jeudi 29 novembre 2012

Mandat : Poursuite du débat sur le discours du budget (Ordre de l'Assemblée le 28 novembre 2012)

Membres présents :

M. Pelletier (Rimouski), président

M. Bachand (Outremont), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances

M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

M. Claveau (Dubuc)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Dubé (Lévis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances

M. Dubourg (Viau)

M. Marceau (Rousseau), ministre des Finances et de l'Économie

M. Roy (Bonaventure) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)

Autres députés présents :

M. Khadir (Mercier)

M^{me} David (Gouin)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 33, M. Pelletier (Rimouski) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

DÉBAT (suite)

Un débat s'engage.

À 12 h 57, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 03, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 18 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 33, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

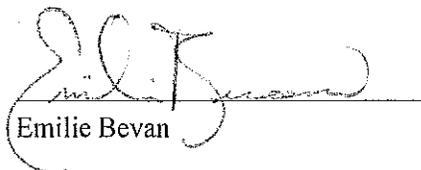
À 20 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Le débat se poursuit.

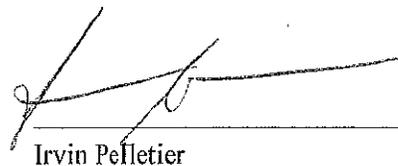
À 21 h 26, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Emilie Bevan



Irvin Pelletier

EB/ag

Québec, le 29 novembre 2012